**Les sages-femmes réagissent à la feuille de route publiée par le Gouvernement à l'issue de la Grande Conférence Nationale de Santé : des avancées certaines mais peut mieux faire !**

« *Les écoles de sages-femmes : une tutelle hospitalière, une tutelle régionale et un diplôme d'Etat de sage-femme délivré par les universités* ». Ce titre d'une des contributions remises au cours de la Grande Conférence de Santé résumait à elle seule, la difficulté pour les structures de formations des sages-femmes d'intégrer l'université et de développer la recherche en maïeutique. L'intégration universitaire des sages-femmes ne sera complète qu'à condition de procéder à la création de structures d'enseignement et de statuts pour le corps enseignant sage-femme.

Au terme de 6 mois de riches échanges entre différentes professions de santé, les 22 mesures de la feuille de route établie par le Gouvernement ont été annoncées dans le cadre de la Grande Conférence de Santé. La mesure 11, intitulée « *Développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche »,* indique « *Faire émerger un corps d'enseignants-chercheurs en maïeutique* ».

La profession de sage-femme est la seule des trois professions médicales pour laquelle l'accès à la recherche dans son champ d'exercice est inexistant. Elle est également la seule profession médicale pour laquelle sa discipline, la maïeutique, n'a pas de reconnaissance universitaire. Cette 11ème mesure marque l'évolution vers un statut du corps enseignant sage-femme à l'Université. Elle ouvre la voie de la recherche maïeutique dont l'approche holistique inclut les aspects physiologiques, psycho-sociaux et culturels de la santé des femmes et des nouveau-nés. Cette mesure très attendue rassure l'ensemble des associations et syndicats de sages-femmes, ainsi que le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes. Nous regrettons cependant que cette mesure ne fasse pas l'objet d'un calendrier ferme comme la plupart des autres mesures proposées. Nous accorderons donc une vigilance toute particulière à sa mise en œuvre.

Lors de son discours, Mme Marisol TOURAINE annonçait une amélioration des conditions de travail des hôpitaux et une indemnité maternité uniquement pour les femmes médecins généralistes libéraux. Nous pouvons nous féliciter de la première puisque les sages-femmes dénoncent régulièrement les conditions de travail et d'accueil des femmes et des nouveau-nés notamment dans les maternités. Nous regrettons que la seconde mesure ne soit pas généralisée à l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Enfin, pour clôturer cette Conférence, et après le résumé des 6 tables rondes, l'allocution du Premier Ministre n'a annoncé au final rien de nouveau. Favoriser l'ambulatoire, l'inter-professionnalité, revoir et améliorer le parcours universitaire, la recherche et la formation des professionnels.

**Contacts presse :**
Marie-José KELLER (Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes) : 01 45 51 82 50

Isabelle DERRENDINGER (Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique) : 06 46 81 18 01
Eléonore BLEUZEN (Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes) : 06 74 62 52 31

Caroline RAQUIN (Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes) : 06 66 42 95 94
Prisca WETZEL-DAVID (Union Nationale des Syndicats de Sages-Femmes) : priscawetz@yahoo.fr - 06 14 16 52 42

Chantal BIRMAN (Société Française de Maïeutique) : 06 61 20 10 50
Micheline BOIVINEAU (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales) : info@ansft.org
Sylvie BONNEFONT (Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices) : 06 74 36 32 45
Nicolas DUTRIAUX (Collège National des Sages-Femmes de France) : 06 12 89 22 64
Nicole MESNIL (Association Nationale de Formation Initiale et Continue des sages-femmes) : 06 82 92 54 97
Madeleine MOYROUD (Association Nationale des Sages-Femmes Libérales) : madeleine.moyroud42@orange.fr